

le 20/10/17



**Alerte presse du 20 octobre 2017**

#Artisanat / #Bâtiment / #PLF2018 / #PlanLogement / #CITE / @EPhilippePM

## Amendement gouvernemental-CITE - Projet de loi de finances 2018 **Patrick Liébus interpelle le Premier Ministre pour remettre à plat, et dans la concertation, le recalibrage du CITE**

**Paris, le 20 octobre 2017 -** La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) s'est mobilisée contre le recalibrage du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) dès les premières annonces faites par le gouvernement dans son projet de loi de finances. Alors qu'un amendement, visant à supprimer l'article 8 pour reporter l'examen du recalibrage du CITE en deuxième partie du projet de Loi de Finances, a été déposé et adopté le 18 octobre, Patrick Liébus demande aujourd'hui à Matignon d'organiser une réunion de concertation avec les ministères concernés. Un seul objectif : remettre à plat, de façon cohérente et réfléchie, le recalibrage envisagé pour ce dispositif.

Projet de loi finances : la CAPEB demande une réunion de concertation au Premier Ministre sur le CITE

En septembre dernier le gouvernement a présenté un projet de recalibrage du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) dans le cadre de son projet de loi de finances. Dès cette annonce, la CAPEB a pris contact avec les ministères concernés (Ministère de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Transition Écologique et Ministère de l'Économie) pour faire part de son inquiétude. Si la CAPEB se félicite de l'amendement déposé par le Gouvernement ce mercredi 18 octobre qui reporte les mesures concernant le CITE, elle souhaite aller plus loin : **Patrick Liébus, Président de la CAPEB, demande aujourd'hui à Edouard Philippe d'organiser une réunion de concertation avec les différents ministères et les organisations professionnelles.** Cette demande légitime de la CAPEB répond au souhait du Gouvernement exprimé dans son amendement « *(de) réexaminer les mesures visant à améliorer l'efficacité du CITE à la lumière des réflexions engagées* »

Dans son amendement, le Gouvernement indique que le dispositif du CITE s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2017 dans les conditions actuellement en vigueur et décide de se donner du temps en reportant l'examen des dispositions du CITE au mois de novembre prochain, dans le cadre de la deuxième partie du Projet de Loi de Finances 2018. **L'heure doit donc désormais être à la concertation.**

**Patrick Liébus, président de la CAPEB réagit :** « *Le Président de la République a eu récemment l'occasion d'indiquer qu'il ne fallait pas interrompre 'brutalement' ce dispositif qui a fait ses preuves. D'autre part, les mesures envisagées par le Gouvernement pour redéfinir les contours du CITE doivent être*

*en cohérence avec la trajectoire et les objectifs du plan climatique porté par le Ministre Nicolas Hulot. Les artisans partagent les objectifs gouvernementaux d'inciter à la rénovation énergétique des logements et particulièrement des passoires thermiques. Soyons logiques jusqu'au bout et donnons-leur les moyens d'agir. »*

**À propos de la CAPEB :**

*La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment (n) lequel dénombre :*

- 386 458 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\*
- 643 049 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 59 100 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

*Qui réalisent :*

- 81 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

*\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.*

*\*\* Ce chiffre (386 458) ne comprend pas les 146 631 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, soit 105 504 déclarant un CA et 41 127 n'en déclarant pas (Acos)*

*\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2016 »*

La CAPEB est aussi sur Twitter : [https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

**Contacts Presse**

**Hopscotch** : Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 – [bromeuf@hopsctoch.fr](mailto:bromeuf@hopsctoch.fr)

**CAPEB** : Isabelle Planchais – Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

*Paris, le 20 octobre 2017*

**Monsieur Édouard Philippe**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La CAPEB a eu l'occasion de nombreuses reprises d'être en contact avec votre Cabinet sur les dispositions relatives au Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) examinées dans le PLF 2018.

Vous savez toute l'importance que les entreprises de la CAPEB attachent à ce dispositif. Le Président de la République a eu récemment l'occasion d'indiquer qu'il ne fallait pas interrompre « brutalement » le CITE.

Le Gouvernement a donc décidé de déposer, dans le cadre de l'examen du PLF actuellement en discussion en séance à l'Assemblée, un amendement de suppression de l'article 8 (CITE) qui reporte l'examen de cet article en deuxième partie de Loi de Finances, au mois de novembre.

Le Gouvernement précise dans son amendement qu'il entend « réexaminer les mesures visant à améliorer son efficacité à la lumière des réflexions engagées ».

Dans ces conditions, j'appelle de mes vœux, et sais pouvoir compter sur vous pour que soit organisée, à votre initiative et dans les meilleurs délais, une réunion de concertation avec les Ministères concernés par ce dossier (Ministère de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Transition Écologique et Ministère de l'Économie) afin de remettre à plat, de façon cohérente et réfléchie, l'ensemble de ce dispositif.

La CAPEB est parfaitement consciente des contraintes budgétaires de l'Etat et de la nécessité d'assainir les finances publiques.

Pour autant les mesures envisagées par le Gouvernement pour redéfinir les contours du CITE ne doivent pas être en contradiction avec la trajectoire et les objectifs du Gouvernement définies, notamment dans le plan climatique porté par le Ministre Nicolas Hulot, pour éradiquer les « passoires thermiques » et inciter à la rénovation des travaux énergétiques dans les logements.

Cette concertation entre les professionnels et les Ministères m'apparaît nécessaire et hautement souhaitable avant que le Gouvernement ne redépose son amendement dans le cadre de la deuxième partie du PLF.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Premier Ministre, de l'attention que vous porterez aux préoccupations des très nombreuses entreprises artisanales du Bâtiment, dont je me fais l'écho.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

**Patrick Liébus**  
Membre du Comité Economique  
et Social Européen